

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE MAIRIE DE REVEST DES BROUSSES

Le Village

04150 REVEST DES BROUSSES SIRET 210 401 626 000 10



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ARTICLE 1:

Par arrêté AR 2025 001 en date du 15 Janvier 2025 le Maire de la Commune de Revest-des-Brousses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet de PLU mis à l'enquête publique et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à :

- Relancer le dynamisme démographique afin de permettre le maintien et le développement des équipements communaux et de favoriser un mode de vie de qualité sur le territoire communal : Relancer une croissance démographique raisonnée et adapter l'offre en logements aux populations ciblées; En cohérence avec cette volonté d'accueil de population, maintenir les services publics existants et développer de nouveaux équipements permettant de conforter l'attractivité de la commune et la qualité de vie des habitants ; Consolider les différents réseaux et assurer la gestion des déchets en lien avec le développement envisagé;
- Assurer la cohérence entre le développement démographique projeté et le développement économique afin de conserver une vie de village et limiter les déplacements pendulaires : Veiller à maintenir la spécificité de la commune en matière de concentration de l'emploi, en favorisant la création de nouvelles activités sur la commune proportionnellement à l'augmentation de la population, et ce afin de limiter notamment les distances domicile-travail; Appuyer également le maintien et le développement des activités agricoles et forestières, comme vecteur d'emploi sur le territoire, et dont le rôle est prépondérant dans l'attractivité du territoire ; Veiller à la cohérence entre le développement communal et les enjeux de déplacements et de stationnement, en prenant en compte la réalité territoriale en matière de transports en commun et de carence actuelle en stationnement, mais aussi les projets en cours en matière de déplacements doux ;
- Inscrire ces volontés dans une démarche durable respectant l'histoire communale, l'environnement et le cadre de vie, en lien avec le PNR du Luberon, ces éléments constituant d'importants vecteurs d'attractivités : Modérer la consommation d'espaces et lutter contre l'étalement urbain dans un souci de préservation du territoire, et dans le respect de la réglementation nationale; Au-delà de ces objectifs de modération de la consommation d'espace, intégrer finement les enjeux architecturaux, paysagers, et patrimoniaux sur l'ensemble de la commune; Assurer le maintien d'une trame verte et bleue fonctionnelle, et plus généralement des fonctions et de la qualité écologiques du territoire, en cohérence avec l'initiative de la commune en tant que « territoire engagé pour la nature » ; Intégrer les risques dans les choix d'urbanisme et assurer leur bonne gestion au regard du niveau de connaissance.

ARTICLE 2:

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme de Revest-des-Brousses; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3:

M RETUR Jacques a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M PITON Noël a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E244000114/13 du 18/12/2024.

ARTICLE 4:

Il sera procédé du 12 février à 9h00 au 14 mars 2025 17h00 inclus à une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme de Revest-des-Brousses, pour une durée de 31 jours sous la responsabilité du Maire.

ARTICLE 5:

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale):

- Pour la version papier : **En Mairie**, sise La Place, 04150 Revest-des-Brousses :
 - Aux jours et heures d'ouverture habituels (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), soit les: Mardis de 13h30 à 17h00; Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30; Jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00;
 - O Sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 5 ;
- Pour la version numérique :
 - Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <u>www.revestdesbrousses.fr</u> Rubrique Marie - PLU
 - Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en Mairie, sise La Place, 04150 Revest-des-Brousses, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits cidessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6:

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 12 février au 14 mars inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise La Place, 04150 Revest-des-Brousses, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus);
- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : mairierevestdesbrousses@outlook.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique sur le PLU de Revest-des-Brousses ». Elles seront annexées au registre d'enquête publique ;
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : M RETUR Jacques commissaire enquêteur Mairie de Revest-des-Brousses, La Place, 04150 Revest-des-Brousses. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7:

M RETUR Jacques commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise La Place, 04150 Revest-des-Brousses, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : Le Mercredi 12 février de 9h à 12h – Le Samedi 22 février de 9h à 12h – Le Vendredi 7 mars de 9h à 12h – Le Vendredi 14 mars de 14h à 17h.

ARTICLE 8:

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9:

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Revest-des-Brousses, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10:

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de Revest-des-Brousses, sise La Place, 04150 Revest-des-Brousses, et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Muriel GARAU, Maire de la Commune de Revest-des-Brousses.

Fait à La Revest-des-Brousses, le 15/01/2025

Muriel GARAU,

Maire de Revest-des-Brousses

<u>Tél.</u>: 04.92.73.28.58

e-mail: mairie.revestdesbrousses@orange.fr -site: www.revestdesbrousses.fr

